

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 25 septembre 2019, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 115 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) :

Ordonnance émise relativement aux tarifs du service BIXI dans le cadre de la journée mondiale de mobilisation pour le climat (8)

Cette ordonnance prévoit la gratuité de l'accès aller-simple au service BIXI le vendredi 27 septembre 2019, entre 9 h et 15 h. Les tarifs d'utilisation pour toute période de plus de 30 minutes demeurent applicables.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat